



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer
Service Aménagement Territorial Ouest**

Montpellier, le **18 AOUT 2020**

Affaire suivie par : Unité Aménagement
Planification PLUi
Téléphone : 04 67 11 10 27
Mél : ddtm-sat-ouest-ap-plui@herault.gouv.fr
2020-046

Monsieur le Président,

Dans le cadre des dispositions de la loi ALUR, la priorité de l'État est accordée à la planification intercommunale. C'est la raison pour laquelle des Porter à Connaissance de l'État sont désormais transmis à l'échelle intercommunale.

En application des articles R.132-1 à R.132-3 du Code de l'Urbanisme, je vous prie de trouver ci-joint le porter à connaissance de l'État de la Communauté de Communes Grand Orb (CCGO).

Je vous invite à prendre connaissance de ce document qui recense l'ensemble des servitudes présentes sur votre territoire ainsi que toutes les études techniques dont dispose l'État en matière de prévention des risques et d'environnement. Par ailleurs, un rappel complet des diverses réglementations et principes fondamentaux dont l'élaboration des documents d'urbanisme est effectué.

Je vous informe qu'en application de l'article L.132-3 du Code de l'Urbanisme, le Porter à Connaissance devra être tenu à la disposition du public par l'intercommunalité.

L'État portera une attention toute particulière à la prise en compte des enjeux suivants qui feront l'objet d'une note ultérieure.

Le premier enjeu a trait à au renforcement de l'armature territoriale. Dans cette optique, les sujets à traiter sont notamment :

- La préservation des milieux naturels en valorisant et protégeant le riche patrimoine paysager constitutif de l'identité du territoire de Grand Orb.
- L'accès aux services en veillant au désenclavement à l'isolement de certains villages et à l'amélioration de l'accès à la téléphonie.
- Le renforcement des infrastructures de transports existantes en mettant l'accent sur les modes doux.

**Monsieur Pierre Matthieu
Président de la Communauté de Communes
Grand Orb
6ter Rue René Cassin,
34600 Bédarieux**

Le deuxième enjeu consiste à lutter contre la consommation excessive des espaces naturels, agricoles et forestiers. Ainsi, une attention particulière devra être portée à :

- La diminution du rythme d'artificialisation pour s'orienter vers un mode de développement plus durable.
- La revitalisation des centres bourgs.
- Des objectifs de consommations justifiés et limités.

Le troisième enjeu concerne l'édification d'un modèle de développement économique ambitieux et durable en veillant à :

- Améliorer l'efficacité énergétique en préservant les paysages et privilégiant les sites anthropisés.
- Anticiper et accompagner le développement économique en réinvestissant les centres bourgs, en maintenant l'expertise locale et en renforçant le tourisme vert, sportif et patrimonial.

Le quatrième enjeu porte sur la réduction de la vulnérabilité du territoire. Ainsi, les principaux points à développer sont :

- L'anticipation du risque en veillant à le prendre en compte dans les réflexions d'aménagement.
- La maîtrise de la ressource en eau via la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable d'ensemble.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer de l'Hérault



Matthieu GREGORY